**PLF 2023 : UN 49.3… ET DES MIETTES**

**Que reste-t-il du texte final sur le budget que le gouvernement a fait adopter de force ?**

**Par Annabel Roger**

<https://lhemicycle.com/2022/10/21/lhemicycle-confidentiel-9/?utm_source=NL&utm_medium=mail&utm_campaign=NLconf9>

Une centaine d’amendements sur 3349 déposés, une centaine amendements sur 1367 débattus et 244 adoptés. Ce sera la contribution des députés au budget de la France pour 2023. « Sur cette centaine d’amendements, certains émanent de l’opposition »,s’est défendue Élisabeth Borne, le 19 octobre, à la tribune, en déclenchant l’article 49.3 de la Constitution pour faire adopter son budget sans vote, mettant ainsi fin à un faux suspense.

Pour limiter au maximum l’impact des mesures votées contre l’avis du gouvernement dans le texte final, l’exécutif a employé la technique de l’entonnoir qui consiste à éliminer d’abord un grand nombre d’amendements par principe. À la poubelle, les amendements qui augmentent les impôts ou les déficits, à la poubelle, ceux qui émanent du Rassemblement national et de La France insoumise, puisque l’exécutif exclut ces deux partis de l’arc républicain. Restent, donc, surtout les amendements de la majorité et quelques miettes pour les communistes, écologistes et socialistes, à gauche, et Les Républicains (LR), à droite.

Pour LR : le relèvement du plafond des ticket restaurant de 11,84 à 13 euros pour un coût de 140 millions d’euros (en exonération de cotisation de sécurité sociale). Autre concession à la droite : le crédit d’impôt sur la rénovation thermique dans les PME. Pour les socialistes, la prolongation du taux réduit de TVA sur les masques. En revanche, exit l’amendement du partenaire MoDem sur les « super-dividendes » qui a donné des boutons à Bruno Le Maire, une « mesure injuste » pour les entreprises françaises, a tonné le ministre de l’Économie. L’amendement a été rejeté illico puisqu’il augmente la fiscalité. Magnanime, le groupe MoDem accepte la décision : « On les laisse assumer ce choix », a réagi Erwan Balanant. Le président du groupe Jean-Paul Matteï prévient tout de même : « C’était un amendement pédagogique, un amendement de justice dans la redistribution, le sujet n’est pas clos ». Au PS, au contraire, le rejet d’un crédit d’impôt pour le reste à charge de tous les résidents en Ehpad (une mesure à 700 millions d’euros) reste en travers de la gorge de son auteure, Christine Pirès-Beaune. « Cela aurait permis d’aider des familles modestes à hauteur de 200 euros par mois », regrette la députée.

En cédant sur quelques mesures, le gouvernement voit au-delà de la seule adoption du projet de loi de finances, car il aura besoin de rallier des députés de l’opposition sur les textes à venir : le projet de loi dit ENR sur les énergies renouvelables, qui sera débattu dans quelques jours au Sénat et devrait arriver à l’Assemblée fin novembre, ne pourra pas être adopté sans des voix socialistes et écologistes. « Les travaux d’approches ont débuté », confie un ministre. Pour le projet de loi sécurité, programmé lui aussi en novembre, le vote du parti Les Républicains sera nécessaire. Mais l’exécutif devra trouver d’autres arguments que les 700 millions d’euros de rallonge concédés dans le cadre du budget 2023.